

**Protocole cadre de collaboration entre les Centres publics d'action sociale et les Conseillers et Directeurs de l'aide à la jeunesse-DGAJ**

**Intervention de Madame Liliane Baudart,  
Directrice générale de l'aide à la jeunesse**

Mardi 16 octobre 2012

Moulin de Beez

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur l'Administrateur général,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Aujourd'hui, en Belgique, classée en 6<sup>ème</sup> position dans le classement européen du produit intérieur brut (PIB) par habitant (selon les données 2006 publiées par Eurostat), un belge sur 7 se trouve dans une situation de risque de pauvreté. 1.470.000 personnes ne disposent pas d'un revenu supérieur à 860 euros net par mois.

La Belgique est un pays où il y a de la richesse mais où la pauvreté et la précarité croissent. Les acteurs de l'aide à la jeunesse le constatent tous les jours.

La lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et leurs conséquences sont des enjeux majeurs pour la DGAJ.

En juin 2010, sous l'égide de Madame Huytebroeck, Ministre de l'aide à la jeunesse, de Monsieur Olivier Degryse, Administrateur général de l'aide à la jeunesse, de la santé et sport, et de Monsieur Benoît Parmentier, Administrateur général de l'ONE, nous avons organisé un cycle de séminaires « Comment contribuer à la réduction des inégalités (dans le cadre de la participation de la Fédération Wallonie Bruxelles à l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale).

J'ai animé le premier séminaire intitulé « De bonnes pratiques de travail en réseau. Comment améliorer la coordination et les collaborations en vue d'apporter une aide efficace aux familles précarisées ? ». Ce séminaire interrogeait les conditions et les manières de travailler qui permettent de tisser et de nourrir des relations efficaces entre acteurs du secteur public et du secteur associatif, au profit des jeunes et des familles.

Une cinquantaine de personnes ressources, parmi lesquels Mesdames Brigitte Bouton et Emmanuelle Demarteau de la Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, action sociale et santé au sein du SPW, mais aussi des travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse sont venus témoigner de leurs initiatives en la matière.

C'est donc un défi pour les services publics et particulièrement pour les CPAS et la DGAJ de dépasser le rôle de « régulateur de la pauvreté » pour construire un réel travail de prévention. Bien sûr, la DGAJ n'a pas le pouvoir de réduire la pauvreté mais elle a le devoir de contribuer, avec d'autres dont les CPAS, à limiter les conséquences de la pauvreté, particulièrement pour les enfants.

En cette veille de journée mondiale de lutte contre la pauvreté, je me réjouis donc particulièrement de l'aboutissement d'une démarche entamée depuis un an et demi.

Pendant de nombreuses années, les travailleurs des CPAS et des SAJ ont développé des pratiques de travail en commun, voire à certains endroits de protocoles de collaboration au niveau local.

Je pense particulièrement aux collaborations structurées nouées entre le conseiller de l'aide à la jeunesse de Verviers et certains CPAS de son arrondissement. Je pense aussi aux protocoles de collaboration conclu entre le SAJ de Bruxelles et 7 CPAS de l'arrondissement. Je pense, enfin, aux protocoles de collaboration élaboré entre la conseillère de l'aide à la jeunesse de Huy et TOUS les CPAS de son arrondissement.

Mais il était nécessaire de soutenir ces démarches ponctuelles. Dans une optique d'égalité de traitement de tous les enfants et leur famille où qu'ils résident sur le territoire de la FWB, il était indispensable de doter l'ensemble des SAJ et des CPAS d'un protocole-cadre de collaboration.

Je tiens ici à souligner la démarche qui fut adoptée. Le groupe de travail constitué a fait preuve de sagesse en élaborant d'abord des balises. Il a adopté une méthodologie efficace, constructive et positive. Plutôt que de pointer les difficultés, les participants sont partis des bonnes pratiques et des collaborations déjà nouées et évaluées positivement par les deux parties, avec la volonté d'aboutir à un résultat.

Ce groupe de travail était composé de personnes ressources qui ont apporté leur expérience de collaboration entre les deux secteurs et qui ont travaillé en dépassant les clivages institutionnels.

Je tiens particulièrement à remercier ici les membres de la commission de travail dont vous trouverez les noms en annexe de la publication du protocole.

Si je me réjouis de ce protocole-cadre de collaboration qui fixe des balises communes, je suis consciente qu'il ne suffit pas d'élaborer un protocole d'accord pour améliorer les pratiques de terrain.

Nous avons, ensemble, à relever, le défi de diffuser le protocole, de permettre sa mise en œuvre. Les acteurs de terrain doivent se l'approprier et le faire vivre.

L'élaboration d'un protocole-cadre pour l'ensemble de la FWB est une avancée notable. Cependant, les balises dessinées par ce protocole cadre ne sont pas un aboutissement mais un **point de départ à une appropriation**. Elles servent de cadre régulateur, de plus petit dénominateur commun pour nos services publics, commun dénominateur que nous souhaitons devenir un tremplin mobilisateur. Une seconde étape sera de le faire percoler dans chaque arrondissement, notamment en travaillant au niveau local à des protocoles additionnels et complémentaires en tenant compte de ses ressources et des ses spécificités locales.

**Un comité stratégique, co-piloté les deux fédérations des CPAS wallons et bruxellois et la DGAJ** traitera des questions qui se poseront. Celui-ci renverra ces questions au terrain et vice versa : le terrain pourra interpeller ce comité stratégique

sur des questions précises. Et ces aller- retours de questionnement construiront des pistes de solutions utiles pour tous, dans l'intérêt des jeunes et des familles.

Ce comité composé de représentants des CPAS et de l'aide à la jeunesse, outre la diffusion du protocole, veillera à organiser des formations conjointes entre les deux secteurs.

Bien sûr ce protocole cadre devra, via les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse de l'arrondissement, être transmis aux CAAJ et plus particulièrement aux  **futures plateformes de concertation**  intersectorielles CPAS-AJ.

Ce protocole fera, sans aucun doute, l'objet de  **séances d'information décentralisées**  dans les arrondissements.

Car si la diffusion de l'information est essentielle, il est important que la prise de contact de fasse entre acteurs de terrain.

Comme le dit mon collègue Yves Polomé, Directeur général adjoint, « *mieux se connaître pour mieux se reconnaître* ».

Permettez-moi de terminer cette intervention en remerciant la Fédération des CPAS wallons et la Bédération des CPAS bruxellois pour leur implication dans ce processus.

En tant que Directrice générale de l'aide à la jeunesse, je m'engage à ce que mon administration informe et mobilise ses services afin de mettre en œuvre le protocole.

Cette démarche ne sera fructueuse que si les deux institutions rassemblent leurs forces.

C'est pourquoi je demande aux ministres compétents et aux deux fédérations de CPAS de relayer cette démarche et de sensibiliser les mandataires CPAS pour qu'ils donnent les moyens de pouvoir faire vivre le protocole.

Je reconnais qu'il y a une différence dans le degré de difficulté entre les quelques 260 CPAS de Wallonie et les 19 de la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous savons que c'est un enjeu qui prendra du temps. Nous arrivons aussi peut-être à un moment opportun avec la mise en place d'un certain nombre de nouveaux

mandataires. Il est important qu'un chapitre sur le protocole puisse être inséré dans leur programme de formation.

Nous devons nous donner les moyens d'une véritable implémentation du protocole. Cela passe par des **séances d'information et de formation**.

Ces séances d'information décentralisées sont une première étape. Viendront ensuite des formations (plus approfondies).

Ensuite, cela va de soi, l'application de ce protocole, donc les pratiques mises en œuvre sur le terrain, feront l'objet d'une **véritable évaluation**.

Cette évaluation permettra d'examiner comment il est utilisé dans la pratique quotidienne des deux secteurs. Je pourrais dire même dire « ces » évaluations, car nous n'allons pas évaluer une fois pour toutes.

Ce protocole sera soumis à une évaluation continue qui nous permettra de dégager la meilleure façon de le mettre en œuvre.

Je vous remercie.